

Prestation de serment des membres de la CNIDH au Burundi

PANA, 07 juin 2011 Bujumbura, Burundi - Les sept membres de la nouvelle Commission nationale indépendante des droits de l'Homme (CNIDH) au Burundi ont prêté serment, mardi, devant le chef de l'Etat burundais, Pierre Nkurunziza, jurant de remplir leur mandat "en toute indépendance et impartialité" et de faire preuve de "dévouement total à la protection et la promotion des droits humains", a-t-on constaté sur place au Palais des congrès de Kigobe, siège central du Parlement burundais. Tenant d'une main le drapeau national, et de l'autre, celui de l'unité nationale, ils ont juré, "ne se laisser jamais guider par aucun intérêt partisan" et de "se consacrer entièrement à la protection et à la promotion des droits de l'homme, dans le strict respect de la constitution de la République du Burundi, de la charte de l'unité nationale et d'autres lois en vigueur".

La mise en place de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme au Burundi a été saluée par les Nations unies et, plus récemment encore, par le vice-Premier ministre et ministre belge des Affaires étrangères, Steven Vanackere, de passage à Bujumbura. La commission constitue une première au Burundi où l'opinion attend beaucoup d'elle au sortir de plus d'une décennie de guerre civile qui portait gravement atteinte au droit à la vie.